# mprimé sur papier 100% recyclé.

## Les Échos Morvan & Edgar Quinet

FONDÉ EN 1933



#### Diminution de l'impôt sur la plus-value réalisée lors de la vente d'un logement en 2013

Le gouvernement souhaite modifier les taxations sur les biens et les terrains de manière à fluidifier le marché. Ces mesures sont présentées dans le cadre du projet de loi de finances 2013.

#### La fiscalité des logements (hors résidences principales) :

Dès le 1er janvier 2013, la fiscalité sur les ventes de résidences secondaires et de tous les biens immobiliers (hors résidences principales pour lesquelles les plusvalues sont exonérées) sera allégée. Le gouvernement va, en effet, mettre en place un abattement supplémentaire de 20%. « Cette mesure exceptionnelle sera maintenue durant un an, afin d'inciter les propriétaires à se séparer plus facilement de leurs biens immobiliers », confirme-t-on au sein du cabinet de la ministre du Logement, Cécile Duflot.

Pour rappel, les plus-values immobilières (hors résidences principales) sont taxées à 19% durant les cinq premières années. En y rajoutant les prélèvements sociaux (15,5%), le taux d'imposition atteint 34,5%.

Actuellement, le propriétaire bénéficie d'un abattement de 2% par an entre la sixième et la dix-septième année de détention, puis de 4% par an au-delà de la dix-septième année, et enfin de 8 % chaque année au-delà de vingt-quatre ans. Ce qui conduit donc à une exonération totale au bout de 30 ans.

Durant l'année 2013, l'abattement de 20% viendra donc s'ajouter exceptionnellement à ce barème. Concrètement, un propriétaire mettant en vente sa résidence secondaire au bout de six ans de détention bénéficiera désormais d'un abattement de 22% (20% + 2%). Si la vente a lieu lors de la septième année de détention, la ristourne fiscale atteindra 24% (20 + 2 + 2 = 24). Et les personnes détenant leurs biens depuis au moins 28 ans seront de facto exonérées.

Source Capital.fr



MORVAN & EDGAR QUINET SA VIENT DE PARTICIPER À LA VENTE EN ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT AU PROFIT D'UNE CAISSE DE RETRAITE DE 23 LOGEMENTS RÉALISÉS PAR COGEDIM À COURBEVOIE

LA MISE EN LOCATION DES APPARTEMENTS AINSI QUE LA GESTION SERA ASSURÉE PAR NOTRE SOCIÉTÉ POUR UNE MISE À DISPOSITION DÉBUT 2015

Dernière tendance du marché:

+ 0,8 % soit 8 440 € / m<sup>2</sup>



Hauts-de-Seine + 0.7 % soit 5 450 € / m<sup>2</sup>



#### 湖北 集造 造 成 4 。 LOGEMENTS À LOUER



IMMEUBLE NEUF DU STUDIO AU 5 PIÈCES AGRÉMENTÉS DE BALCON, TERRASSE, PARKING ET CAVE ET CERTIFIÉ «HABITAT & ENVIRONNEMENT - PROFIL C»

## BUREAU DE LOCATION SUR PLACE

### RENDRE RENDEZ-VOUS VEC NOS CONSEILLERS



**Mathieu COGE** 



Elias ALLAME

**DÉPARTEMENT LOCATION au** 01.41.16.50.50